

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ALID APRES LA REMISE DU RAPPORT DU HCLPD EN DECEMBRE 2016 ET LES 10 ANS DU DALO.

Le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées (HCLPD) a auditionné l'Association pour le Logement et l'Insertion des plus Démunis (ALID) au moment de la préparation de son rapport en juin dernier pour vérifier l'effectivité du Droit Au Logement Opposable (DALO) dans notre région, dans le cadre de sa mission d'évaluation sur l'effectivité du DALO, à la demande de la ministre du Logement ⁽¹⁾.

« Si la loi a déjà permis de nettes avancées et offre la perspective de plus de 120 000 ménages relogés à fin 2016 », certains territoires, dont le nôtre, ont une interprétation de plus en plus restrictive des critères de la loi.

Il s'agit donc là de la mise en évidence d'un dysfonctionnement majeur qui concerne toutes personnes en situation de précarité de logement ce que la loi DALO s'était attachée à vouloir résoudre.

Sur les 6 294 recours déposés en 2015 sur les Bouches du Rhône, seuls 2 036 ont été reconnus « Prioritaires et Urgent » soit 32,9 %.

Les membres de l'ALID, présents lors de chaque Commission de Médiation (COMED), constatent au quotidien « des pratiques contraires à l'esprit de la loi et aux textes, limitant le DALO à une sélection des pires situations ».

L'ALID dénonce cette situation d'iniquité renforçant l'exclusion de la plus grande majorité des demandeurs par une interprétation subjective des critères de la loi.

L'association qui regroupe une trentaine d'associations s'occupant du logement des personnes en difficultés sur les Bouches du Rhône, se mobilise avec les personnes qu'elle accompagne afin que celles-ci puissent accéder et faire valoir leurs droits :

Faute de logements, les personnes accompagnées « s'abritent » d'humour.

Les associations membres de l'ALID.



⁽¹⁾ [L'effectivité du droit au logement opposable - Mission d'évaluation dans 14 départements](#), à télécharger sur le [site du HCLPD](#)



